SYNDICAT LA CGT DU PERSONNEL
DÉPARTEMENTAL 63
Site internet : http://www.cgt63.fr/CG63/

LETTRE DE DIFFUSION CGT CG 63 N° 141 du 11 janvier 2013

Les membres du bureau CGT vous souhaitent une Bonne Année 2013

SOMMAIRE

ACTUALITÉ CG 63

Site internet CGT CG63 année 2012 nombre de visites : plus de 15 500
Prochaines réunions
Plan de formation CSD du 1er trimestre 2013 Non public, réservé aux syndiqués CGT

ACTUALITE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

La terre rouge - Michelin au Viêt-Nam - Une histoire sociale

ACTUALITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE

Le gouvernement répond positivement au capital !
La pauvreté gagne encore du terrain
Danger ! (A partir du 1er janvier 2013)
Les salariés des TPE placent la Cgt très largement en tête
Qualité de vie au travail Comportement dilatoire du MEDEF !
Chiffres du chômage Le changement se fait attendre
Liberté de la presse en Russie Les journalistes CGT demandent à Depardieu d'intervenir
Virgin Le dépôt de bilan laisse 1000 salariés sur le carreau

ACTUALITÉ STATUTAIRE

Compte rendu réunion « Bilan régime indemnitaire » Non public, réservé aux syndiqués CGT
QUIZ SOCIAL Montant du Smic ?
Revalorisation du SMIC au 1er janvier 2013 et conséquences sur la grille indiciaire de la Fonction publique
Rappel situation de la grille indiciaire au 1er juillet 2012
Situation des assistants familiaux

APPEL A CANDIDATURES
LA CITATION DE LA SEMAINE
ILS ONT OSE LE DIRE :
LE DESSIN DE LA SEMAINE
LA PHOTO DE LA SEMAINE

ACTUALITE CG 63

Site internet CGT CG63 nombre de visites :
Plus de 16 100 visites

Total visites sur l'année 2012 : 15 500 Un grand merci !!! Démarrage de notre site le 27 avril 2012

Prochaines réunions

-CTP :

*pour le plan de titularisation 14 février 2013,

*18 Mars 2013

*10 Juin 2013

*21 novembre 2013

-CAP promotions internes et avancements de grade le 21 février 2013

Suite Non public, réservé aux syndiqués CGT

Plan de formation CSD du 1er trimestre 2013 Non public, réservé aux syndiqués CGT

ACTUALITE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

La terre rouge - Michelin au Viêt-Nam - Une histoire sociale

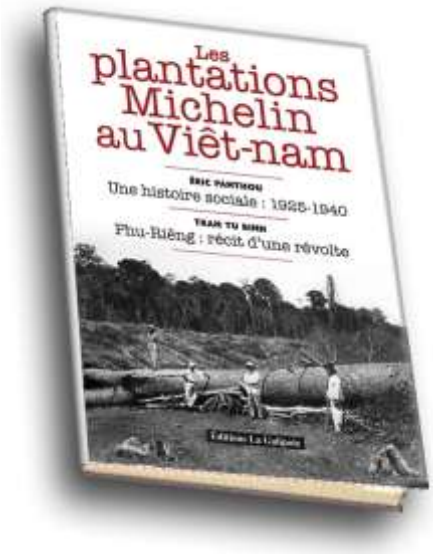

Dans l'histoire de la domination française en Indochine, l'exploitation de l'hévéa demeure le symbole de l'expansion économique de la région qui a fait la fortune de nombreux colons et de grandes sociétés. Parmi elles, Michelin.

Mais la culture de l'hévéa marque aussi une des périodes les plus noires du colonialisme par le traitement infligé au prolétariat indigène venu travailler là.

Or, les plantations Michelin sont, aussi bien dans la presse et les rapports des autorités de l'époque que dans la mémoire du peuple vietnamien, l'un des lieux emblématiques de cette exploitation. C'est à la découverte d'un pan méconnu de l'histoire sociale du géant du pneu à laquelle cet ouvrage vous invite à travers un témoignage militant puis une étude historique à caractère universitaire. D'abord, *Phu-Riêng, la Rouge : récit d'une révolte en 1930*, par Tran Tu Binh. Paru en 1965 au Viêt-nam, ce témoignage très fort d'un coolie recruté entre 1927 à 1930 sur la plantation Michelin de Phu-Riêng décrit la dureté des conditions de vie et de travail, la violence quotidienne de l'encadrement français et les efforts des ouvriers pour s'organiser et finalement se révolter sous la direction des communistes. C'est le récit le plus célèbre sur la condition sociale dans les plantations et aussi celui jugé le plus fiable par les historiens Traduction de Carola Kaufmann et Jacques Joubert, de l'UPC 63.

Puis, *Aux sources du particularisme des plantations d'hévéas Michelin en Indochine, de leur origine à 1939*, par Éric Panthou. S'appuyant sur des sources nombreuses dont plusieurs issues des archives Michelin, l'auteur présente l'originalité de ces plantations. Ici, la direction clermontoise a voulu transposer ses méthodes de travail sans tenir compte du milieu et des hommes : méconnaissance des moeurs des ouvriers, organisation scientifique du travail inspirée de Taylor, hausse constante des rendements, pressions sur l'encadrement génératrices de violences sur les ouvriers, volonté de se démarquer des autres planteurs...En dépit des dépenses importantes réalisées dans le domaine sanitaire, tous ces éléments ont fait des concessions Michelin, des plantations à part, bientôt confrontées à la critique des autorités, et à l'émergence de luttes ouvrières historiques. Le lecteur croisera aussi la figure d'Alexandre Varenne, Gouverneur de l'Indochine au moment même où Michelin obtient ses immenses concessions...

Les éditions *La galipote* et l'Université Populaire et Citoyenne nous proposent cet ouvrage en souscription pour 18 €.

Après parution (courant décembre), il sera vendu au prix de 20 € + 3 € de frais de port.

Souscription pour l'édition du livre
Les plantations Michelin au Viêt-Nam
Auteurs : Eric PANTHOU – TRAN Tu Binh et HA An
Nom.....
Prénom :.....
Adresse d'envoi :.....
Code postal :.....Ville :.....
Courriel :.....Tél:.....
Je souscris pour ..... exemplaire (s) au prix de 18 /livre au € lieu de 20 € à parution
(envoi franco de port pour les souscripteurs, 3 € à parution)
Total à régler de .....€ par chèque libellé à l'ordre de :
UPC63 – souscription « Plantations Michelin »
Date :..... Signature :
À envoyer ou déposer avec le règlement à:
UPC63 - 3, rue Gaultier de Biauzat - 63000 – Clermont-Ferrand
Bulletin téléchargeable sur : http://upc63.ouvaton.org/

ACTUALITE NATIONALE ET INTERNATIONALE

Le gouvernement répond positivement au capital !

Bien engagé par la droite parlementaire, le gouvernement vient de répondre positivement au passage des camions à 44 tonnes à la place de 40 sur les routes. Pire, il se penche maintenant sur la longueur de

ces mastodontes. Certes, il reste de la marge si nous comparons la longueur de nos camions à ceux des Etats-Unis (6,50 mètres exactement).
Le gouvernement a donc fait le choix du « tout route » ! Selon un rapport du Conseil Général du Développement Durable de 2011 *« La facture sera salée pour les contribuables, des coûts d'entretien des infrastructures routières sont prévus avec des augmentations de 400 à 500 Millions d'Euros.»*
Ce choix politique favorise le transport routier au détriment des autres modes de transports. (Voies Navigables, Ports Maritimes, ferroviaire). Le gouvernement accompagne le capital dans sa gestion à flux tendu où les stocks n'existent pas, sauf dans ces gros colosses de ferraille qui dégradent rapidement nos réseaux routiers.
Au contraire, il faut encourager des moyens de transport moins coûteux, moins polluants, moins dangereux. Pour cela, il faut contraindre le patronat à revenir sur l'investissement de stocks et accepter des livraisons dans des délais plus longs. Encadrer, comme en Suisse, le transport en transit ou le décourager par des taxes importantes. Ce sont des choix politiques !

La pauvreté gagne encore du terrain

Le seuil de pauvreté en France est fixé à 964 € ! Et 8,6 millions de Français vivent sous ce seuil. Le surendettement a progressé entre 2008 et 2011 de 23 %. Le taux de pauvreté en 2012 est de 14,1 %, soit une augmentation de 0,6 points depuis 2006. Il s'élève à 36,1 % dans les zones urbaines sensibles. 23 % des jeunes de 18 à 24 ans sont pauvres, les parents ou grands-parents, quand ils le peuvent, sont leurs premiers secours. 18 % des enfants sont pauvres, 12,4% des femmes de plus de 75 ans sont pauvres également.
Pourtant, 2 000 milliards €, (250 milliards en 1975), c'est la somme des richesses produites par les salariés en France !
En 2008, les actionnaires du CAC 40 ont détourné 37,8 milliards € !
En 2009, 35,4 milliards €, En 2011, 40,2 milliards **pour atteindre en 2012 : 86 milliards de bénéfices.**
L'argent existe, les besoins aussi, nous devons produire, fabriquer pour subvenir à cela.
Malgré des bénéfices considérables, le patronat cherche à réduire le salaire des salariés, à les faire travailler plus, implore le gouvernement de nouvelles aides, rechigne à payer la protection sociale sur la richesse que nous produisons ! Ils servent à quoi ?
Ouste les patrons ! Dehors ! Nationalisons les entreprises, les grands groupes…
Créons des Sociétés coopératives de productions …
La richesse créée doit être totalement investie dans l'entreprise, dans des conditions de travail, de salaires et de vie meilleurs pour les salariés.

Danger ! (A partir du 1er janvier 2013)

Pour un rhume, mal à la gorge … souvent on se contente d'aller à la pharmacie pour demander des médicaments sans passer par la case toubib.
On vous sert des Humex, Actifed, Dolirhume… sans demander si vous avez une allergie ou des problèmes de santé. Mais voilà, le service de pharmacovigilance du CHU de Toulouse met en garde les usagers sur certains traitements. La pseudo-éphédrine, médicaments décongestionnants, pourraient, chez certains patients, provoquer des accidents cardiovasculaires (infarctus et AVC). Il accroît la pression sanguine !
Si ces médicaments semblent inoffensifs, il vaut mieux bien renseigner les pharmaciens de problèmes ou allergies particulières avant de soigner un rhume.
Il paraît même que des groupes financiers osent faire le forcing pour vendre des médicaments sans ordonnance dans des grandes surfaces ou autres, alors là, terminés les conseils de spécialistes !

Les salariés des TPE placent la Cgt très largement en tête

Avec un résultat de 29,54%, la Cgt arrive très largement en tête du premier scrutin de représentativité dans les très petites entreprises. Scrutin où 465 756 électeurs et électrices se sont exprimé-e-s malgré les innombrables obstacles.
La Cgt remercie les salarié-e-s qui ont porté leur choix sur la Cgt. Ce résultat vient après d'autres signes forts quant à la place majeure occupée par la Cgt dans le paysage social. La deuxième organisation syndicale recueille quant à elle 19,26% et la troisième organisation recueille 15,25%.
Le résultat obtenu donne encore plus de poids à ceux qui n'acceptent pas une régression sociale majeure dans la négociation sur l'emploi en cours.
Dans les conventions collectives et au niveau national interprofessionnelle, ce résultat renforce la place de la Cgt. Il donne du poids aux exigences portées par les salarié-e-s des TPE et renforce leur volonté d'obtenir à l'avenir de véritables lieux de négociations avec des élu-e-s pour les représenter.
Au cours de plusieurs mois de campagne, la Cgt dans les territoires et avec ses organisations professionnelles a tissé de nombreux liens avec des milliers de salarié-e-s des TPE qui lui ont réservé un accueil très favorable.
La Cgt entend poursuivre cet effort au-delà de l'élection et créer les conditions pour que le syndicalisme et la négociation collective prennent toute leur place auprès de ces salarié-e-s.
Forts de ce résultat, les salarié-e-s peuvent compter sur la présence de la Cgt pour agir avec eux en faveur de nouvelles conquêtes sociales. Elle les appelle aussi à prendre toute leur place dans cette mobilisation en rejoignant massivement la Cgt.

Chiffres du chômage Le changement se fait attendre ›››

29 300 demandeurs d'emploi supplémentaire en novembre en catégorie A, 30 400 si on y ajoute les catégories B et C. Tous les clignotants sont au rouge : Chômage des jeunes : + 1,2 % Chômage des seniors : + 1,2 % Chômage de longue durée : + 1,2 % Comment peut-il en être autrement quand la croissance est nulle, quand le pouvoir d'achat des ménages est attaqué, quand l'augmentation du SMIC est dérisoire. Les plus fortes entrées au chômage, pour le (...) Voir tout le texte ›››

Qualité de vie au travail Comportement dilatoire du MEDEF ! ›››

La réunion de négociation sur la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle prévue ce 21 décembre a été annulée, sans aucune proposition de date ultérieure. Le Medef prétexte que la conclusion de la négociation sur la sécurisation de l'emploi doit être priorisée. La CGT a toujours dit que ces deux négociations étaient liées. Et la stratégie du MEDEF est claire désormais : flexibiliser encore davantage et précariser avant de traiter des enjeux du (...) Voir tout le texte ›››

Liberté de la presse en Russie Les journalistes CGT demandent à Depardieu d'intervenir

Alors que l'acteur se voyait remettre son passeport russe par le président russe, le syndicat national des journalistes CGT s'est ému des propos de Gérard Depardieu sur la "grande démocratie" que serait la Russie. Les journalistes CGT lui demandent par un courrier d'intervenir auprès de son ami, Vladimir Poutine, pour mettre fin aux multiples atteintes dont sont victimes les journalistes et les médias, dès lors qu'ils ne sont pas à la solde du président.

Voici le texte de cette lettre ouverte
Monsieur,
Après avoir reçu la citoyenneté russe par décision de Vladimir Poutine vous avez écrit dans une lettre du 3 janvier reproduite par la chaine de télévision Pervyi Kanal que la « Russie était une grande démocratie ». En ajoutant : « j'aime bien la presse, mais c'est aussi très ennuyeux, car il y a trop souvent une pensée unique. »

Sans doute avez-vous de meilleurs renseignements que nous sur la question.

En effet le SNJ-CGT, avec les syndicats de journalistes membres de la FEJ (Fédération européenne des journalistes), appellent depuis des années à des poursuites efficaces contre les meurtriers de leurs collègues russes qui, justement, luttaient pour une information libre, indépendante et pluraliste.

Comme vous êtes l'ami du président de cette grande démocratie le SNJ-CGT vous serait donc reconnaissant de bien vouloir intervenir auprès de lui pour savoir où en sont réellement les enquêtes sur les assassinats de journalistes. Plus de vingt confrères ont été tués en quelques années comme Igor Domnikov, Artiom Borovik, Iskandar Khatloni, Sergueï Novikov, Natalia Skryl, Magomedzagid Varisov, Kazbek Guekkiev, Khadjimourad Kamalov, Anna Politkovskaïa ou encore Natalia Estemirova.

Nous vous serions également reconnaissant de lui demander pourquoi les chaines de télévision sont entièrement à sa solde, pourquoi certains de nos confrères sont emprisonnés et pourquoi des sites d'information sont régulièrement importunés dès qu'ils rendent publiques des informations dérangeantes pour votre ami et son entourage.

Compte tenu de vos (excellentes) relations avec M. Poutine, nul doute que ce président, garant de la grande démocratie qu'il dirige, vous apportera les réponses que nous attendons depuis de nombreuses années et que vous ne manquerez pas de nous les transmettre avec diligence.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en notre attachement à la démocratie.

Montreuil, le 5 janvier 2013
SNJ-CGT

Virgin Le dépôt de bilan laisse 1000 salariés sur le carreau ›››

L'inquiétude est très forte parmi les personnels des 26 magasins dont l'entreprise a cessé de payer la plupart de ses bailleurs depuis plusieurs mois. Les syndicats qui ont rencontré la ministre de la Culture (...) Voir tout le texte ›››

ACTUALITE STATUTAIRE

Compte rendu réunion « Bilan régime indemnitaire » Non public, réservé aux syndiqués CGT

QUIZ SOCIAL Montant du Smic ? Le 1er janvier 2013 le SMIC est revalorisé de 0.3% et passe à 9,43 euros bruts de l'heure contre 9,40 euros depuis le 1er juillet 2012, soit 1430,22 euros bruts mensuels sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires.

Revalorisation du SMIC au 1er janvier 2013 et conséquences sur la grille indiciaire de la Fonction publique

Le 1er juillet 2012 le SMIC a été revalorisé de 2%, après une revalorisation de 2,4% le 1er janvier 2012. Au 1er juillet 2012 le SMIC valait 1425,67 euros bruts. Le gain est donc de 4,55 euros !
Au 1er juillet 2012, le minimum Fonction publique est passé à l'indice majoré 308, soit 46 centimes au-dessus du SMIC (1426,13 €).
Nous ne savons pas encore quelle décision sera prise, soit adjonction d'un point d'indice aux 1ers échelons des échelles 3, 4 et 5 (dans ce cas le minimum Fonction publique passerait de l'indice 308 à

l'indice 309, soit 1430.76 €), soit la réactivation du mécanisme de l'indemnité différentielle entre SMIC et minimum Fonction publique, pour 4,09 centimes d'euros.
Engagé dans des discussions avec les organisations syndicales sur la grille, devant déboucher sur une réforme de la grille de la catégorie C, il est probable que le gouvernement attendra quelques mois avant d'indiquer plus clairement ses intentions sur les grilles d'entrée dans la Fonction publique, et sur le minimum Fonction publique.
En tout état de cause, le bilan catastrophique, que nous rappelons pour mémoire au 1er juillet 2012, ne sera pas modifié par la très modeste mesure du 1er janvier 2013, quelle que soit la traduction qui en sera faite par la Fonction publique.

Rappel situation de la grille indiciaire au 1er juillet 2012 :

A l'échelle 3, les 17 premières années de carrière ne permettront qu'un gain de 7 points d'indice, soit l'équivalent de 32 euros.
A l'échelle 4, les 14 premières années ne permettront de même qu'un gain de 7 points d'indice, soit 32 euros.
A l'échelle 5, les 11 premières années ne permettront qu'un gain de 8 points d'indice soit l'équivalent de 37 euros.
La smicardisation de la catégorie C ne concerne pas que le salaire d'activité, mais aussi la pension de retraite. A l'indice majoré 416 de fin de carrière, le maximum de pension de 75% ne représente que 101% du SMIC pour une carrière complète. La généralisation de l'indice majoré 430 au sommet de la catégorie C à partir de 2012 ne permettra au mieux de partir en retraite qu'avec 105% du SMIC.
De la même façon que pour la catégorie C, les deux premiers échelons du premier grade de la grille type de la catégorie B sont revalorisés, le début de grille à l'indice majoré 305 passant sous le SMIC. Le 1er échelon de la grille du NES (nouvel espace statutaire du B) est revalorisé de 4 points d'indice. Elle commence ainsi à 102% du SMIC, contre 103% au 1er janvier 2012, et 105% en 2011.

Grille de la catégorie C après les revalorisations des 1er janvier et 1er juillet 2012

Echelle Grade : Adjoint administratif	échelon	durée	indice brut	indice majoré 2011	indice majoré 1er janvier 2012	indice majoré 1er juillet 2012
Echelle 6: adjoint administratif principal de 1ère classe	spécial		499	430	430	430
	7ème	4 ans	479	416	416	416
	6ème	4 ans	449	394	394	394
	5ème	3ans	424	377	377	377
	4ème	3ans	396	360	360	360
	3ème	3ans	377	347	347	347
	2ème	2 ans	362	336	336	336
	1er	2 ans	347	325	325	325
Echelle 5 : adjoint administratif principal de 2ème classe	11ème		446	392	392	392
	10ème	4 ans	427	379	379	379
	9ème	4 ans	398	362	362	362
	8ème	4 ans	380	350	350	350
	7ème	4 ans	364	338	338	338
	6ème	3ans	351	328	328	328
	5ème	3ans	336	318	318	318
	4ème	3ans	322	308	308	314
	3ème	2 ans	307	299	306	312
	2ème	2 ans	302	298	305	311
	1er	1 an	299	297	304	310
Echelle 4 : adjoint administratif de 1ère classe	11ème		413	369	369	369
	10ème	4 ans	389	356	356	356
	9ème	4 ans	374	345	345	345
	8ème	4 ans	360	335	335	335
	7ème	4 ans	347	325	325	325
	6ème	3ans	333	316	316	316
	5ème	3ans	323	308	308	314
	4ème	3ans	310	300	306	312
	3ème	2 ans	303	298	305	311
	2ème	2 ans	299	297	304	310
	1er	1 an	298	296	303	309

Echelle Grade : Adjoint administratif	échelon	durée	indice brut	indice majoré 2011	indice majoré 1er janvier 2012	indice majoré 1er juillet 2012
Echelle 3 : adjoint administratif de 2ème classe	11ème		388	355	355	355
	10ème	4 ans	364	338	338	338
	9ème	4 ans	348	326	326	326
	8ème	4 ans	337	319	319	319
	7ème	4 ans	328	312	312	315
	6ème	3ans	318	305	307	313
	5ème	3ans	310	300	306	312
	4ème	3ans	303	298	305	311
	3ème	2 ans	299	297	304	310
	2ème	2 ans	298	296	303	309
	1er	1 an	297	295	302	308

Catégorie B : changement d'indice majoré suite à revalorisation du SMIC

Grille B-type 1er grade	échelon	durée	indice brut	indice majoré 2011	indice majoré 1er janvier 2012	indice majoré 1er juillet 2012
	3ème	1 an 6 mois	337	319	319	319
	2ème	1 an 6 mois	315	303	306	312
	1er	1 an	306	298	305	311
Grille B-NES (nouvel espace statutaire) 1er grade	2ème	2 ans	333	316	316	316
	1er	1 an	325	310	310	314

Evolution du 1er échelon des grades et catégories par rapport au SMIC (SMIC= 100%) de 1983 à 2012

Année	SMIC	Catégorie C Echelle 2 Echelle 3 à partir 2010	Catégorie C Echelle 4	Catégorie B	Catégorie A
1983	100%	115%	123%	133%	175%
1990	100%	103%	112%	123%	158%
2001	100%	100%	103%	113%	137%
2010	100%	100%	100%	101%	118%
1er janvier 2012	100%	100%	100%	101%	116%
1er janvier 2012 B-NES	100%			103%	
1er juillet 2012	100%	100%	100%	101%	113%
1er juillet 2012 B-NES	100%			102%	

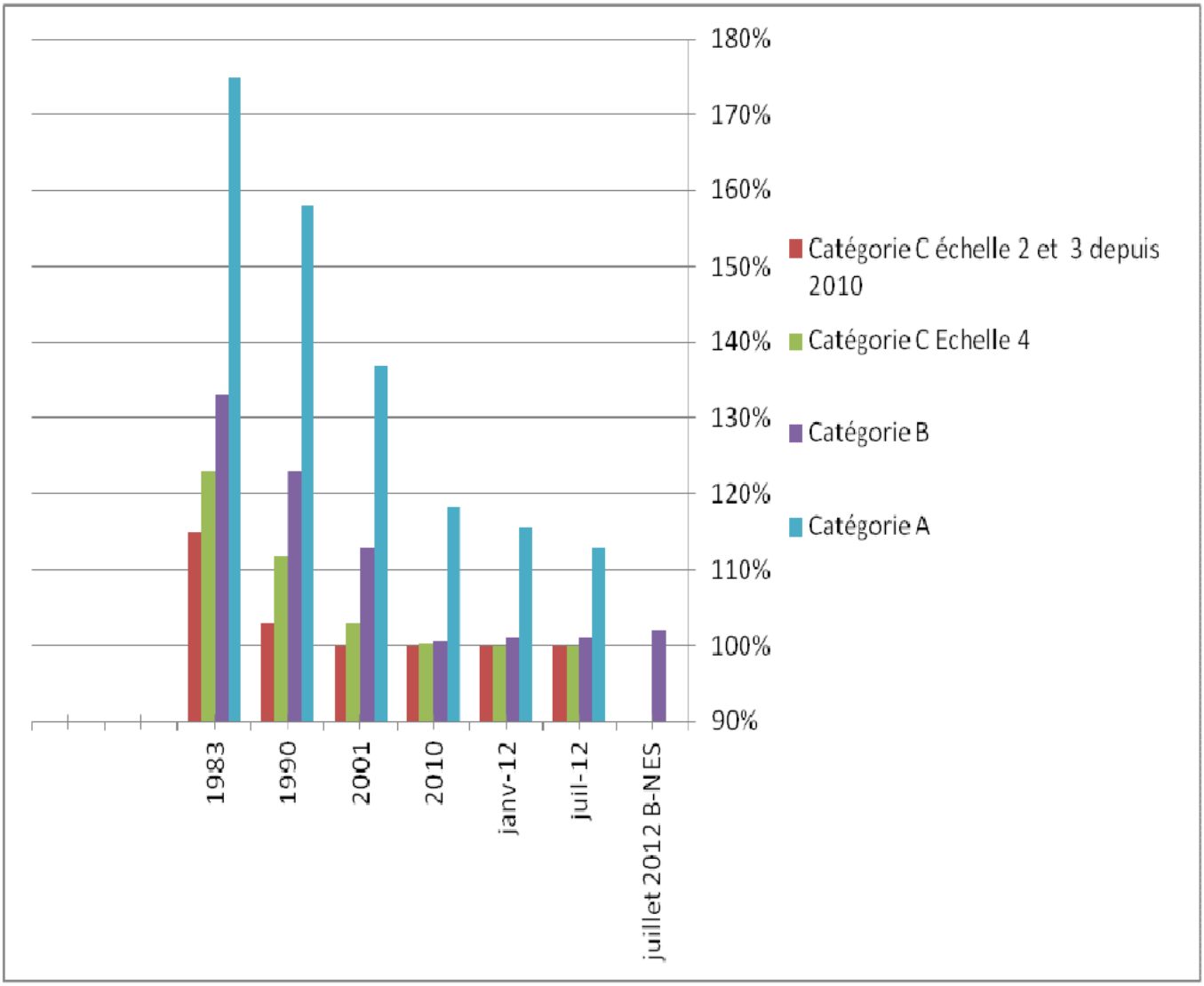

Situation des assistants familiaux

Question écrite du Député André Chassaigne au Gouvernement 26 décembre 2012.

André Chassaigne attire l'attention de Monsieur le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social sur la situation des assistants familiaux.

Les assistants familiaux sont des travailleurs sociaux qui exercent une profession définie et réglementée, d'accueil permanent à leur domicile, de mineurs et jeunes majeurs de moins de 21 ans, voire de jeunes mères avec un enfant de moins de 3 ans. Les assistants familiaux jouent un rôle de plus en plus important dans la société puisqu'ils ont pour vocation de suppléer aux défaillances de parents en difficulté et de permettre aux enfants qui leurs sont confiés de grandir dans un cadre sécurisant et structuré. Dépendants du service de l'aide sociale à l'enfance, ils sont salariés des départements et engagés dans le cadre d'un contrat CDI de droit privé.

La loi n° 2005-706 du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux est venue règlementer la formation, les missions et les conditions d'exercice de la profession. Toutefois plusieurs décrets prévus dans la loi de 2005 n'ont toujours pas été publiés.

Par ailleurs, les conditions de travail de ce métier délicat, et particulièrement prenant, n'ont que peu été prises en compte. Ainsi par exemple les salariés français ont en moyenne 140 jours de congés par an, soit 25 jours de congés payés, 11 jours fériés, 104 jours de week-end. Alors qu'il s'agit d'un travail d'accueil 24 heures sur 24, les assistants familiaux n'ont droit qu'à 21 jours de congés payés réels par an et 14 jours de « congés payés travaillés ». La spécificité et les contraintes de présence, d'engagement, de gestion des conflits ne sont pas prises en compte en terme de rémunération, d'assurance maladie et de retraite.

En conséquence, il lui demande quelles améliorations il compte apporter à la loi de 2005, afin que ce métier bénéficie enfin des mêmes reconnaissances que l'ensemble des salariés. Il souhaiterait connaître en particulier sa position pour revoir les dispositions relatives aux congés payés, à la couverture maladie et aux retraites de ces travailleurs sociaux essentiels à la politique familiale des départements.

APPEL A CANDIDATURES

783 Vaguemestre Grade : Adjoint administratif de 2ème classe

Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 11 janvier 2013

206 Technicien en imagerie médicale Grade : Assistant médico-technique

Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 18 janvier 2013

42 Assistant social polyvalent Grade : Assistant socio-éducatif

Date limite pour le dépôt des candidatures : Vendredi 18 janvier 2013

LA CITATION DE LA SEMAINE

«Ignorance est mère de tous les maux.» ***François Rabelais***

ILS ONT OSE LE DIRE :

«J'ai toujours entendu que j'étais le meilleur.» ***Jean-François Copé***

LE DESSIN DE LA SEMAINE

LA PHOTO DE LA SEMAINE

Le syndicat CGT du personnel départemental vous invite à vous connecter le plus souvent possible sur notre site internet : http://www.cgt63.fr/CG63/
Les informations sont mises en ligne en temps réel. Pour rester informés classez notre site dans vos favoris.